

AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

MODIFICATION SIMPLIFIEE N°3 DU PLU DE SALAISE-SUR-SANNE

Conformément à l'article L. 153-47 du code de l'urbanisme et à la délibération n°2023/208 du 17 juillet 2023, le conseil communautaire a décidé de mettre à disposition du public le projet de modification simplifiée n°3 du PLU de Salaise-Sur-Sanne portant sur la modification des règles relatives à la production de logements sociaux, la mise en compatibilité du PLU avec le SCoT des Rives du Rhône sur le volet commercial, à savoir la transcription des règles du SCoT concernant les secteurs d'implantations préférentielles pour le commerce, la modification de la rédaction de l'article 7 des zones U et AU afin de simplifier la rédaction et réétudier les règles d'implantation des constructions par rapport aux limites séparatives, et la modification de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation des Fontanes et celle de Montain.

La mise à disposition se déroulera à :

- la Mairie de Salaise-Sur-Sanne, 19 Rue Pierre Avit Nicolas, 38150 Salaise-sur-Sanne
- sur le site Internet de la Communauté de communes

**du 11 septembre 2023 à 8h30 au 11 octobre 2023 à
17h30,**

aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la Mairie.

Le dossier comprendra le projet de modification simplifiée, l'exposé de ses motifs, les avis émis par les personnes publiques associées, la décision de la MRAE, ainsi qu'un registre ou formulaire en ligne.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre ou via le formulaire en ligne. Les personnes intéressées pourront également adresser un courrier en mentionnant l'objet « modification simplifiée n°3 du PLU de Salaise-Sur-Sanne » auprès de:
Madame la Présidente de Entre Bièvre et Rhône communauté
Rue du 19 Mars 1962,
38550 Saint-Maurice-l'Exil.

A l'issue, le bilan de la mise à disposition du public sera présenté en Conseil communautaire qui en délibèrera et adoptera par délibération motivée le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public.